

Etudiants en Droit, oyez, oyez !

La cléricature, voilà l'amie...

(2ième article)

Bien des choses ont été dites sur la loi si favorable aux Etudiants, dans les journaux et à la Législature, depuis mon article sur le sujet; j'étais résolu à me taire puisque des voix plus autorisées avaient agité la question, mais M. le Directeur ne l'entend pas ainsi; il m'a même fait une sommation respectueuse dans le dernier numéro de l'"Etudiant".

Je me rends à sa demande, non pas que mes articles soient rédigés à la "Brusko" ou à la "Hugo de St-Victor", mais parce que les plaintes que j'exprime sont générales et que le Barreau, charmant corps ! est décidé d'y prêter une attention de moins en moins grande. Vous savez tous que nous sommes au bureau quand nos patrons sont au palais, la faute en est aux heures des cours. Nous nous occupons donc à répondre au téléphone, à faire des commissions, à produire des "motions pour examen médical" et à faire oblitérer des timbres ! Il faut avoir au moins un cours classique complet pour ces occupations-là !

Ici, une question se présente : L'enseignement secondaire que nous avons reçu nous prépare-t-il bien pour ces occupations si intellectuelles ? Nous met-il en état de remplir ces fonctions avec compétence ? Après huit ans de grec et de latin, sommes-nous capables d'aller faire "recevoir copie" selon toutes les règles de l'art ?

C'est un des aspects du problème éducationnel que je livre aux "chevaliers de l'enseignement" car je constate qu'ils ont oublié de l'envisager jusqu'ici.

Il arrive que, si un point de la Procédure nous embarrasse, ou si nous sommes arrêtés par une obscurité de textes (ce qui n'arrive pas souvent!!!), nous pouvons difficilement en avoir l'explication. Lorsque, jeunes avocats, nous aurons perdu une couple de causes, alors, nous comprendrons, mais à quel prix !

Et vous savez aussi le salaire fabuleux que nous retirons ! \$3, \$4, et même \$5. par semaine au bout de six mois ou un an ! C'est une mine qu'il faut exploiter. Ce n'est pas tous les jours que nous aurons une telle source de revenus à notre disposition ! Vous comprenez qu'il n'est pas toujours facile de trouver des positions aussi bien rémunérées. Le public ne se doute pas des difficultés que l'on rencontre pour avoir une place dans un bureau où le commissionnaire gagne plus cher que nous. Il faut avoir de la protection, il faut mettre en branle de grandes influences ! Autrement, on s'expose à des rebuffades assez humiliantes.

Un jour, un étudiant se présente dans un bureau d'avocats pour solliciter humblement une place de clerc ; après mûres délibérations